

**DEL-2022-327**

L'An deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup>/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, PARIS, TARAGON.  
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARRY, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, GAUDIN, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MILLET-URSNIN, PAULY, PELLARIN, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VITTOZ.

**Suppléants :**

MM. BOSSON, CARME, CHARBONNIER, DUPERTHUY, GAILLARD, MULATIER-GACHET.

**Avaient donné pouvoir :**

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER, WENDLING.  
MM. BARON, BLOUIN, BURNET, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, DEFAGO, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, HACQUIN, HAVEL, LEBEAU-GUILLOT, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PENHOUËT, PERRET, ROLLIN, SADDIER, VILLARD.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BRO, BRUNO.  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BOISIER, BOUCHET, CALONE, CHARRAT, DUNAND, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEROY, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, HULIN, KHAY, JAILLET, QUESNEL,  
MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, PAILLOLE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 89**

**Présents : 51**

**Représentés par mandat : 25**

---

**Objet : DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE RELATIVE A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DU GAZ NATUREL SUR LES COMMUNES DE CHÊNE-EN-SEMINE ET CLARAFOND-ARCINE**

**Exposé du Président,**

Les communes de CHÊNE-EN-SEMINE et CLARAFOND-ARCINE, qui ont transféré la compétence optionnelle gaz au SYANE en 2012, ont sollicité le Syndicat en 2022 pour réaliser une étude de faisabilité pour une desserte en gaz naturel sur le territoire des deux communes.

Au vu des résultats de l'étude, les communes ont saisi le Syndicat, en mai 2022, pour engager une procédure de Délégation de Service Public pour la desserte en gaz naturel.

A cet effet, et par délibération en date du 7 juillet 2022, le Comité syndical s'est prononcé sur le principe de la Délégation de Service Public (DSP) pour la distribution publique de gaz naturel sur les communes de CHÊNE-EN-SEMINE et CLARAFOND-ARCINE.

Dans ce cadre, une procédure de publicité et de mise en concurrence conforme aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a été lancée le 13 juillet 2022.


De par le contexte actuel sur l'énergie, les communes renoncent à une desserte publique en gaz naturel.

En conséquence, le Président propose de déclarer sans suite la procédure relative à la délégation de service public du gaz naturel sur les communes de CHÊNE-EN-SEMINE et CLARAFOND-ARCINE, pour motif d'intérêt général.

Les membres du Comité sont invités :

1. à déclarer sans suite la consultation relative à la Délégation du Service Public de distribution de gaz naturel sur les communes de CHÊNE-EN-SEMINE et CLARAFOND-ARCINE.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président  
  
Joël BAUD-GRASSET.

